

Table des matières

Introduction.....	2
Contexte du stage.....	2
Qu'est-ce que le développement durable?.....	2
La place du Québec.....	3
Présentation de l'organisation	4
Présentation du mandat	4
Recension des écrits	5
Documents-clés.....	5
Sites Importants pour la compréhension du développement durable	5
Le développement durable au ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs	6
Documents méthodologiques des outils localisés.....	7
L'Évaluation Intégrée d'Impact (Commission européenne).....	7
L'Évaluation De Durabilité (Suisse).....	7
L'Évaluation des Impacts des Décisions sur le Développement Durable (Belgique)	7
Contexte de Recherche et méthodologie	8
Contexte de l'intégration du développement durable dans la gouvernance	8
Problème de l'intégration du développement durable dans la gouvernance.....	9
Hypothèse de départ.....	9
Méthodes de travail.....	9
Biens livrables.....	10
Déroulement et Résultats du stage	12
La préparation en vue de l'accomplissement du mandat	12
La définition de la méthodologie et la construction des outils	12
Une première cueillette des données.....	13
Première analyse des données et création du catalogue.....	13
Deuxième cueillette de données.....	13
Deuxième analyse de données	14
Suisse	14
Commission européenne.....	15
Préparation d'une analyse comparative	15
Préparation du rapport au mandataire	16
Clôture du stage	17
Commentaires sur le déroulement et les résultats du stage.....	17
Conclusion	18
Bibliographie	20
ANNEXE 1 : LISTE DES DOCUMENTS PRODUITS	25
ANNEXE 2 : Structure du CD-ROM.....	27
ANNEXE 3 : Les 16 principes prévus par la <i>Loi sur le développement durable</i>.....	30

INTRODUCTION

Ce rapport a été rédigé dans le cadre d'un stage professionnel au Bureau de coordination du développement durable, une unité administrative relevant du ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs. Ce stage, d'une durée de seize (16) semaines, est une condition d'obtention du grade de MAP (maîtrise en administration publique pour analystes, option administration internationale) de l'École Nationale d'Administration Publique.

CONTEXTE DU STAGE

QU'EST-CE QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE?

Le concept du « développement durable » est devenu courant en 1987 après la publication d'un rapport, intitulé « Notre avenir à tous », produit par la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Mieux connu sous le nom de « Rapport Brundtland », ce document a pour la première fois défini ce qu'est le développement durable : « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de " besoins ", et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. ^{1 2 3} » Ci-dessous, une représentation graphique des trois piliers du développement durable, la société, l'environnement et l'économie, ainsi que leurs interrelations (figure 1) :

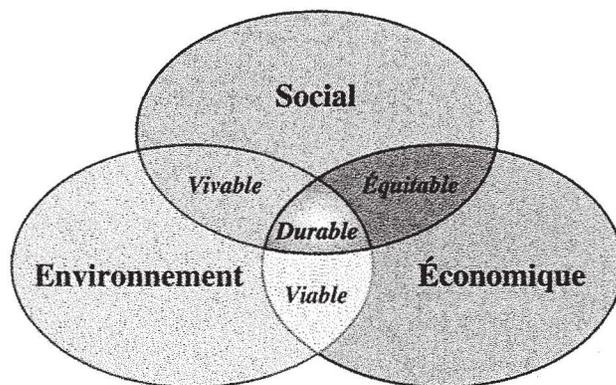


Figure 1

¹ <http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/inter.htm>

² http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9veloppement_durable

³ <http://www.un.org/esa/sustdev/>

En 1992, à la « conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable » de Rio, le terme fut consacré, et l'on envoya aux nations du Monde le message suivant : « il est urgent de concilier le développement économique et social et la protection de l'environnement. Le développement durable est une avenue incontournable pour assurer le bien-être des communautés humaines et la préservation des écosystèmes qui entretiennent la vie »⁴. Cette conférence engendra la « Déclaration de Rio »⁵ et « l'Agenda 21 »⁶, les documents-clés de l'actuelle démarche mondiale pour le développement durable.

Mais ce n'est qu'au « Sommet de Johannesburg » de 2002 que les gouvernements s'engagèrent réellement sur la voie du développement durable, en traduisant les objectifs de Rio en démarches concrètes, ces démarches étant par la suite présentées dans des stratégies nationales, des plans d'action, et divers rapports de progression. En effet, si les efforts consentis par les pays à l'atteinte de la « durabilité » du développement varient énormément⁷, la plupart reconnaissent au moins officiellement son bien-fondé.

LA PLACE DU QUÉBEC

Le Québec, en raison de ses champs de compétences provinciaux, a pu participer à de nombreuses activités internationales, exécuter ses propres activités, et contribuer à la popularisation du développement durable. En voici un aperçu⁸ :

- 1980 - L'adoption de la Stratégie mondiale de la conservation
- 1984-1988 - Les travaux de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland)
- 1988 - La création de la Table ronde québécoise sur l'environnement et l'économie
- 1991 - La création du Comité interministériel du développement durable
- 1992 - La participation du Québec au Sommet de la Terre
- 1996 - L'Éco Sommet
- 1997 - Le congrès Nikan
- 2000 - La création du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD)
- 2002 - La participation du Québec au Sommet mondial sur le développement durable
- 2005 - La consultation publique sur le Plan de développement durable du Québec
- **2006 - La sanction de la Loi sur le développement durable**

La sanction de la Loi sur le développement durable⁹ fut une étape très importante au Québec, car elle établit un nouveau cadre de gestion pour tous les ministères, organismes et entreprises du gouvernement du Québec, leur permettant ainsi « d'intégrer davantage le développement durable dans l'exercice de leurs pouvoirs et responsabilités »¹⁰. De

⁴ <http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/inter.htm>

⁵ <http://www.unep.org/Documents.Multilingual/Default.asp?DocumentID=78&ArticleID=1163&l=fr>

⁶ <http://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/>

⁷ Nous invitons le lecteur à faire une recherche avec les mots clés « sustainable development » sur les sites web gouvernementaux des États-Unis, de l'Australie des Pays-bas et de la Suisse, afin de constater l'ampleur du fossé qui sépare ces pays en ce qui concerne les efforts consentis au développement durable.

⁸ <http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/voie.htm>

⁹ <http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/loi.htm>

¹⁰ Idem

plus, elle donna une définition *québécoise* du développement durable et identifia 16 principes à prendre en compte par l'administration publique dans ses interventions¹¹, tout en confiant au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs les responsabilités de « coordonner l'action gouvernementale et de promouvoir le développement durable au sein du gouvernement et de la société québécoise »¹².

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION

En prévision de la sanction de la *loi sur le développement durable*, le gouvernement québécois créa en 2005 la *Direction générale du développement durable* et le *Bureau de Coordination du Développement Durable (BCDD)*. Le BCDD est une unité administrative spécialisée sous l'égide du *ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs*, qui a pour mandat (actuel) de :

- Promouvoir le développement durable au sein des ministères autres unités administratives du gouvernement
- Améliorer les connaissances sur le développement durable
- Coordonner son implantation au sein des ministères
- Conseiller les administrateurs et les ministères
- Offrir de la formation en développement durable

Le BCDD est donc un intervenant clé pour l'avancée du développement durable au Québec.

PRÉSENTATION DU MANDAT

Les tâches qui nous étaient confiées renvoyaient à la deuxième responsabilité du BCDD, soit : « Améliorer les connaissances sur le développement durable ». L'objet de notre mandat, quant à lui, était « la prise en compte du développement durable dans la gouvernance d'autres pays ».

Notre offre de service, outre le rapport de stage, mentionnait les tâches suivantes : a) la recherche et b) l'analyse d'outils de prise en compte du développement durable dans l'élaboration des politiques publiques¹³. L'offre de service mentionnait également la « production de propositions de nouveaux outils de prise en compte ou d'évaluation pouvant être éventuellement implantés à différents niveaux », mais il a été rapidement convenu que cette tâche devait être rognée parce qu'irréaliste étant donné le temps disponible, et également parce qu'un outil de prise en compte québécois était déjà en cours d'élaboration.

¹¹ Voir annexe 3

¹² Idem

¹³ « Politiques publiques » fut plus tard remplacé par « projets politiques », un terme plus adéquat.

Plus spécifiquement, en tant que candidat au MAP, option administration internationale, il nous était demandé de faire des recherches afin de **localiser des outils (procédures, protocoles, méthodes ou structures) servant, dans d'autres pays, à prendre en compte le développement durable dans l'élaboration des projets de lois, politiques, règlements, etc.**

RECENSION DES ÉCRITS

Le développement durable est un domaine qui progresse exponentiellement depuis quelques années. Les ouvrages sur le sujet ont tendance à devenir rapidement désuets en raison du nombre croissant de chercheurs, d'organisations et d'États qui s'y intéressent. Par ailleurs, les objectifs de ce stage nécessitent de la recherche prospective sur les progrès réalisés, en regard du développement durable, par un certain nombre de pays et d'organisations, et les sites Internet officiels de ces pays et organisations nous apparaissent comme la meilleure source de données et de publications disponible.

C'est pourquoi le lecteur constatera que toutes les références sont soit : a) des sites Internet officiels de pays et d'organisations; b) des publications ou documents disponibles pour téléchargement sur des sites officiels de pays et d'organisations.

À prime abord, pour des informations sur le concept du développement durable, le lecteur pourra consulter les sites suivants :

DOCUMENTS-CLÉS

Le Rapport Brundtland

http://fr.wikisource.org/wiki/Rapport_Brundtland

La déclaration de Rio

<http://www.unep.org/Documents.Multilingual/Default.asp?DocumentID=78&ArticleID=1163&l=fr>

L'Agenda 21

<http://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/>

SITES IMPORTANTS POUR LA COMPRÉHENSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable aux Nations Unies

<http://www.un.org/french/esa/desa/aboutus/dsd.html>

Le développement durable à l'OCDE

http://www.oecd.org/topic/0,3373,fr_2649_37425_1_1_1_1_37425,00.html

Le développement durable à la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/sustainable/welcome/index_fr.htm

L'Institut International du Développement Durable

http://www.iisd.org/default_fr.aspx

Le Réseau des communautés durables

<http://www.sustainable.org/>

La rubrique sur Wikipedia consacrée au développement durable

http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9veloppement_durable

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Une fois le concept de développement durable et l'approche actuelle de l'ONU bien comprises, le lecteur pourra consulter les sites suivants afin de connaître l'approche du MDDEP :

La section sur le développement durable

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/inter.htm>

La loi sur le développement durable

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/loi.htm>

Les 16 Principes

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/principes.pdf>

DOCUMENTS MÉTHODOLOGIQUES DES OUTILS LOCALISÉS

Le lecteur pourra consulter les sites suivants afin de connaître l'approche québécoise (du gouvernement québécois) en développement durable :

L'ÉVALUATION INTÉGRÉE D'IMPACT (COMMISSION EUROPÉENNE)

COMMISSION EUROPÉENNE (2005). Lignes directrices concernant l'analyse d'impact, SEC (2005) 791, 136 pages.

http://ec.europa.eu/governance/impact/docs/key_docs/sec_2005_0791_fr.pdf

L'ÉVALUATION DE DURABILITÉ (SUISSE)

Confédération Suisse, Office fédéral du développement territorial (Évaluation de durabilité : Guide succinct), 2004.

http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/00270/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t,lnp6I0NTU042I2Z6ln1ae2IZn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCDDoR4gGym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A--

Confédération Suisse, Office fédéral du développement territorial. *Évaluation de durabilité : conception générale et bases méthodologiques*, 2004.

http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/00270/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t,lnp6I0NTU042I2Z6ln1ae2IZn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCDeIR,fGym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A--

L'ÉVALUATION DES IMPACTS DES DÉCISIONS SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (BELGIQUE)

BELGIQUE, Service public fédéral de programmation développement durable (2004) EIDDD : manuel de screening.

<http://www.poddo.be/uploads/documentenbank/f534e499d956b17789d10ec12124ef82.pdf>

CONTEXTE DE RECHERCHE ET MÉTHODOLOGIE

CONTEXTE DE L'INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA GOUVERNANCE

L'intégration du développement durable dans la gouvernance d'autres pays renvoie à une problématique beaucoup plus large, à laquelle doivent faire face tous les États démocratiques qui souhaitent s'attaquer à cette question.

C'est un fait établi que les gouvernements des États démocratiques libéraux modernes doivent s'appuyer sur une administration publique professionnelle et de plus en plus spécialisée. Cette situation peut être attribuée, notamment :

- Au fait que les élus sont « amateurs », parce qu'ils ne sont pas formés spécifiquement à la gestion de l'État et proviennent de milieu très différents;
- À la complexification de la gestion de l'État à cause des changements technologiques et culturels, de la mondialisation, de l'accroissement des tâches dont l'État doit s'acquitter, de la complexification des problèmes à tous les niveaux, etc.

Ainsi, la gestion quotidienne de l'État repose sur une conception « wébérienne » du fonctionnaire : un fonctionnaire de carrière, bien formé, travaillant dans un seul domaine dans lequel il excelle, mais qui est incapable d'accomplir les tâches d'un fonctionnaire d'une autre section. En effet, on le sait bien, l'État démocratique est généralement divisé en sections, fréquemment appelées « ministères », « secrétariats » ou « départements ». Chaque section doit s'acquitter d'un certain nombre de tâches renvoyant à des domaines spécifiques : environnement, santé, affaires étrangères, éducation, transports, etc. Chaque section est ultra spécialisée, mais ne connaît presque rien des opérations des autres sections. Cette spécialisation est censée permettre un maximum d'efficacité, d'efficience et de contrôle, quoique l'expérience nous indique le contraire, d'où les vagues successives de réforme qu'ont connu ces États au cours des dernières décennies : New Public Management, neo-libéralisme et privatisation, etc.

Les principes du développement durable, quant à eux, nécessitent que l'on tienne compte des interrelations entre trois piliers fondamentaux¹⁴, et de toutes les conséquences, présentes et futures, de nos activités. Il requiert la coopération de tous les éléments de la société, et au niveau gouvernemental, de tous les secteurs et spécialisations l'administration publique. Alors que l'approche wébérienne favorise une gestion compartimentée, par secteurs, l'intégration du développement durable nécessite une gestion plus globale, complexe, très informée, et basée sur la coopération et le partage d'information. Ce qui nous amène à notre problème.

¹⁴ Le social, l'environnemental et l'économique

PROBLÈME DE L'INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA GOUVERNANCE

La conciliation entre la gestion de l'État, qui nécessite une fonction publique hyper-spécialisée, et le développement durable, qui est par définition plurisectoriel et repose sur la compréhension d'interrelations complexes entre des sphères d'activité hétérogènes, voire carrément en opposition, est complexe et problématique. Par conséquent, la conciliation de ces deux approches dans la fonction publique québécoise le sera tout autant.

Face à ce problème, et en regard de notre mandat, nous examinerons comment les États autres que le Canada ont relevé ce défi. Plus spécifiquement, nous examinerons comment les gouvernements étrangers prennent en compte le développement durable dans l'élaboration de leurs lois, politiques, programmes, etc. Nous chercherons à localiser des outils créés dans ce but.

HYPOTHÈSE DE DÉPART

Dans un contexte où : a) bon nombre d'États se sont engagés sur la voie du développement durable, un concept nouveau, complexe et difficile à mettre application; b) il n'est plus possible de faire marche arrière; c) les choses sont rendues plus difficiles par certaines des conditions actuelles, telles que :

- la faiblesse actuelle (relative) de la classe politique de la plupart des pays, en raison de l'instabilité de l'opinion publique;
- la capacité d'influence des médias;
- la pression croissante des lobbies, des ONG, des grandes compagnies et des organisations supranationales;

Nous formulons l'hypothèse de travail suivante :

Les risques de l'intégration du développement durable à la gestion de l'État sont très élevés, alors la classe politique agira avec beaucoup de circonspection. Les changements seront donc très lents, et les dirigeants ne voudront pas trop se lancer, du moins initialement. Comme la création d'un outil servant à prendre en compte systématiquement le développement durable à la phase conceptuelle des lois et politiques implique une certaine obligation de s'en servir, nous estimons qu'à l'heure actuelle, les outils de prise en compte du développement durable au niveau de la gouvernance étatique seront probablement rares, limités dans leur portée, et que les exemples d'application de ces outils seront difficiles à obtenir.

MÉTHODES DE TRAVAIL

Pour effectuer notre recherche, nous devons composer avec les contraintes suivantes :

- La nécessité d'effectuer le survol d'un nombre relativement important de pays;
- L'absence de liens préexistants avec des personnes-ressources au sein des administrations publiques hors Québec;
- La rapide désuétude des ouvrages sur le développement durable en raison de la progression exponentielle des interprétations de ce sujet.

À la lumière de ces contraintes, il nous est apparu que la consultation des sites Web officiels des pays et organisations à l'étude serait la méthode la plus efficace et efficiente de trouver l'information désirée, voire la seule envisageable.

Nous avons prévu la méthode d'intervention suivante : conjointement avec le mandataire, élaborer un **prototype de fiche** devant servir au catalogage des outils localisés. Par la suite, effectuer des **recherches sur les sites web gouvernementaux d'au moins vingt (20) pays**, ainsi que sur les sites de certaines **organisations internationales** (ONU, Union Européenne, OCDE, etc.). À mesure que des outils seraient localisés, ils seraient catalogués à l'aide du prototype. Une fois le **catalogage** terminé, nous pourrions être appelé à effectuer d'autres travaux, comme la préparation d'une analyse comparative des outils localisés. D'autres tâches reliées au développement durable et à la gouvernance pourraient éventuellement s'ajouter au mandat, si le mandataire en faisait la demande.

Il s'agissait d'un mandat de **prospection** et de « **défrichage** », et l'analyse comparative était optionnelle pour le mandataire.

Le lecteur devra garder à l'esprit que le développement durable est un sujet relativement nouveau, à étudier avec pour beaucoup d'humilité, et à plus forte raison en ce qui concerne sa prise en compte dans la gouvernance des États. De plus, le BCDD n'est actuellement que partiellement opérationnel; certaines responsabilités ne sont pas encore remplies parce que le BCDD ne possède pas encore suffisamment d'information et d'effectifs pour s'en acquitter. Qui plus est, ses ressources sont apparemment beaucoup trop limitées par rapport à l'ampleur de son mandat. La nature réelle de ses activités est donc en constante évolution, ce qui bien sûr risquait d'affecter le mandat, voire le stage.

Pour un aperçu graphique des étapes (prévues) du mandat, voir figure 2 à la page suivante.

BIENS LIVRABLES

Tel que convenu avec le mandataire, les biens livrables prévus étaient les suivants :

- **un modèle de fiche**
- **un catalogue d'outils**
- **le rapport de stage**
- **une analyse comparative d'outils (optionnelle)**

- d'autres documents d'analyse ou de synthèse, si le temps et le contexte le permettaient et le justifiaient.

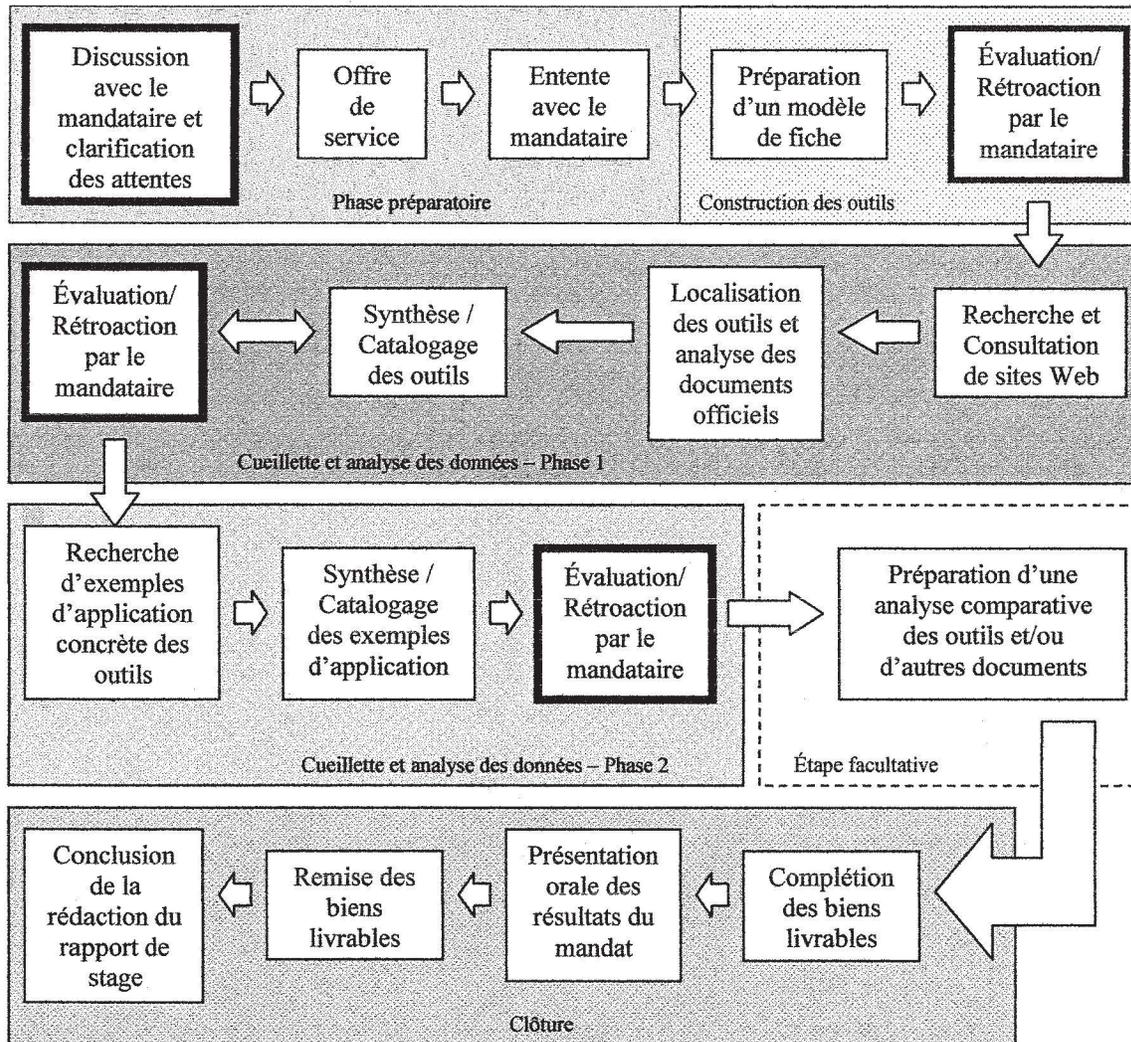


Figure 2

DÉROULEMENT ET RÉSULTATS DU STAGE

Le stage s'est déroulé à peu près comme nous l'avions prévu. Nous avons suivi la méthode de travail présentée à la section précédente, et même dépassé le mandat initial, en termes de biens livrables.

LA PRÉPARATION EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DU MANDAT

Lors des premières rencontres avec monsieur Gérard Denoual, notre responsable de formation pratique et supérieur direct, nous nous sommes d'abord assuré de bien cerner ce qu'allait être notre mandat. Il s'agissait, comme nous l'avons déjà mentionné, *d'effectuer des recherches sur un certain nombre de pays au contexte politique se rapprochant de celui du Québec afin de localiser des « outils de prise en compte du développement durable dans l'élaboration de projets politiques »*. En d'autres termes, nous devions localiser et cataloguer des outils méthodologiques pouvant aider les administrations publiques à tenir compte de tous les impacts potentiels de politiques, lois, programmes, ou autres projets politiques lors de leur élaboration, et ce afin de rendre le tout le plus transparent possible pour les décideurs politiques.

Une fois le mandat bien défini, nous nous sommes entendu sur les biens livrables. Par ailleurs, nous avons, à cette étape, reçu une formation accélérée sur la définition québécoise du développement durable et sur La loi sur le développement durable et ses 16 principes, ainsi que sur le type d'outil recherché. Cette formation a pris la forme d'un certain nombre de documents à lire, ainsi que d'une présentation « PowerPoint » par Gérard Denoual.

LA DÉFINITION DE LA MÉTHODOLOGIE ET LA CONSTRUCTION DES OUTILS

Une fois notre formation complétée, nous avons défini notre méthode de travail, telle que présentée à la section « Contexte de recherche et méthodologie ».

En ce qui concerne le catalogage des outils localisés, nous avons convenu de remettre au mandataire les documents méthodologiques téléchargés et/ou imprimés, ainsi qu'une fiche synthèse pour chacun des outils.

Pour la construction de cet outil de cueillette de donnée (fiche), nous avons consulté monsieur Denoual afin de déterminer quelles rubriques seraient utiles et/ou nécessaires. Nous avons ensuite construit trois prototypes : deux catalogues complets en version Excel, et une fiche modèle en version Word. Monsieur Gérard Croteau, employé au BCDD, a participé à l'élaboration de l'une des versions en format Excel. Sur recommandation de monsieur Denoual, nous avons finalement opté pour la fiche en format Word.

UNE PREMIÈRE CUEILLETTE DES DONNÉES

Lors de la première cueillette de données, nous avons consulté les sites officiels de 33 États et 6 organisations, dont la liste se trouve ci-dessous. Les éléments en caractères gras indiquent que nous y avons trouvé un outil.

Pays ayant fait l'objet d'une recherche sommaire		
Allemagne	Grèce	Pays-Bas
Australie	Hongrie	Pays Malte
Autriche	Irlande	Pologne
Belgique	Islande	Portugal
Chypre	Italie	République Tchèque
Danemark	Lettonie	Roumanie
Espagne	Lituanie	Royaume-Uni
Estonie	Luxembourg	Slovaquie
États-Unis	Monaco	Slovénie
Finlande	Norvège	Suède
France	Nouvelle-Zélande	Suisse

Organisations ayant fait l'objet d'une recherche sommaire
Union européenne (Commission européenne)
OCDE
Nordic Council
SusNordic Gateway
Council of the Baltic Sea States / Baltic 21
International Institute for Sustainable Development

Nous avons donc trouvé des outils sur les sites de la Belgique, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Suisse et de l'Union européenne (plus précisément, à la Commission européenne).

PREMIÈRE ANALYSE DES DONNÉES ET CRÉATION DU CATALOGUE

Une fois la cueillette terminée, nous avons fait la lecture des documents méthodologiques de chacun des outils. Par la suite, nous avons synthétisé le contenu des documents méthodologiques et produit **cinq fiches synthèse** à partir du modèle de fiche.

DEUXIÈME CUEILLETTE DE DONNÉES

Une fois le catalogue complété, nous avons effectué une deuxième cueillette de données afin de cataloguer des **exemples d'application concrète** des outils localisés. Nous avons trouvé des exemples d'application pour les outils de la **Suisse (EDD)** et de la **Commission européenne (AI)**.

DEUXIÈME ANALYSE DE DONNÉES

SUISSE

Dans le cas de la Suisse, nous avons trouvé trois exemples d'applications :

- Le **Plan Sectoriel des Transports**, dont l'évaluation de durabilité a été faite parallèlement à l'élaboration du projet politique;
- La **Politique agricole**, dont l'évaluation de durabilité a été faite de façon *ex post*;
- La **Politique forestière du canton de Vaud**, dont l'évaluation de durabilité a été faite parallèlement à l'élaboration du projet politique;

Cependant, seul le Plan Sectoriel des Transports a fait l'objet d'un examen approfondi et d'une synthèse. Les deux autres exemples ont été téléchargés et présentés au mandataire, mais n'ont pas été considérés lors de notre recherche. Nous avons choisi d'écarter ces exemples pour les raisons suivantes :

- Le cas de la Politique Agricole a été écarté parce qu'il était moins intéressant par rapport à notre mandat, « localiser des outils permettant la prise en compte du développement durable dans l'**élaboration** des politiques publiques ». En effet, il s'agissait d'une évaluation de durabilité *ex post* prenant plutôt la forme d'un audit. Cet exemple d'évaluation de durabilité serait peut-être susceptible d'intéresser le **Commissaire au développement durable**¹⁵, mais il était moins intéressant dans le cadre de notre recherche.
- Le cas de la Politique forestière du canton de Vaud a été écarté pour des raisons plus pratiques. Au cours de la clarification de notre mandat avec monsieur Denoual, il a été mentionné que devrions limiter notre recherche aux plus hauts échelons du pouvoir des pays et organisations, les échelons responsables des politiques générales, lignes directrices, plans, programmes, etc. Comme l'échelon le plus élevé de la Suisse est celui du gouvernement fédéral, et que la Politique forestière des cantons est plutôt de niveau « régional », nous avons choisi de la laisser de côté.

Mentionnons au passage que pour obtenir plus de détails sur les exemples d'application de la Suisse, ainsi que certains des documents utilisés pour notre recherche, nous avons contacté monsieur Daniel Wachter, Chef de section Développement durable au Département fédéral (suisse) de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication.

¹⁵ Le CDD est responsable de l'audit des actions prises par les unités administratives de l'administration publique québécoise pour le respect de la *Loi sur le développement durable*.

Après notre synthèse du Plan Sectoriel des Transports, nous avons également préparé un document distinct présentant les enseignements généraux tirés des premières applications de l'outil de la Suisse. Il est à noter que nous avons pu ajouter à ce document des enseignements tirés des deux autres exemples d'application que nous avons laissé de côté, et ce grâce à un document¹⁶ fourni par monsieur Wachter.

COMMISSION EUROPÉENNE

Un grand nombre d'exemple d'application de l'outil de la Commission européenne ont été trouvées. En effet, comme l'outil de la Commission est d'application obligatoire, et que cet outil est utilisé depuis 2002, plus de 150 applications ont déjà été répertoriées. Celle-ci maintient d'ailleurs une banque de toutes les Analyses d'Impact effectuées¹⁷.

Cependant, nous n'avons examiné aucun de ces exemples d'application, et ce pour la raison suivante : en 2006-2007, la Commission européenne a mandaté une firme privée¹⁸ pour qu'elle procède à l'évaluation de son outil d'Analyse d'Impact. Cette firme a effectué une étude exhaustive des analyses d'impact déjà produites, et déposé un rapport d'évaluation en avril 2007.

Nous avons jugé que, étant donné notre contrainte de temps, il serait plus utile de lire, traduire et synthétiser¹⁹ le rapport de cette firme plutôt que de procéder à une analyse personnelle de certains exemples d'application de l'outil. Par ailleurs, le rapport offrant un rare cas d'évaluation objective (avec des recommandations pour l'amélioration de l'outil), nous avons estimé que cela serait d'une plus grande utilité pour le mandataire.

Nous avons donc produit un document synthétisant les conclusions et recommandations de la firme susmentionnée.

PRÉPARATION D'UNE ANALYSE COMPARATIVE

Après avoir complété notre 2^e analyse de données, nous avons procédé à l'analyse comparative de trois des cinq outils localisés. Comme nous le mentionnons dans l'introduction du document en question, il y a deux raisons pour lesquelles nous avons choisi de ne comparer que ces trois outils :

- Parce qu'une analyse sommaire nous a permis de dégager un certain nombre de similitudes dans la forme et dans l'esprit de ces trois outils;

¹⁶ WACHTER, Daniel [2005]. *Présentation à la 1ère Conférence EASY-ECO 2005-2007, Manchester (Royaume-Uni), 15 – 17 Juin 2005*, document inédit.

¹⁷ On pourra consulter la banque de données à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/governance/impact/practice_en.htm

¹⁸ Il s'agit de la firme *The Evaluation Partnership*, située à Richmond, au Royaume-Uni.

¹⁹ La version française de la « synthèse exécutive » (executive summary) étant d'une qualité discutable, nous avons dû en reformuler plusieurs parties lors de la production de notre document de synthèse.

- Parce que les deux autres outils localisés lors de notre recherche, soit ceux des Pays-Bas et du Royaume-Uni, sont ou trop peu élaboré (Pays-Bas), ou trop rigide et difficilement adaptable parce que prenant plutôt la forme d'un audit (Royaume-Uni).

Notre analyse comparative a été effectuée sur la base des éléments suivants :

- Les objectifs
- La portée/le champ d'application
- Le moment opportun pour l'utilisation
- La responsabilité de l'application
- La structure
- La souplesse
- Le potentiel d'adaptation au Québec.

Notre objectif, lors de la préparation de cette analyse, était de démontrer ce que nous avons perçu lors de nos recherches : malgré les dissemblances entre les divers outils, il est possible de cerner certains points communs importants au niveau de ces six éléments. Il était de notre avis que le mandataire pourrait peut-être tenir compte de ces éléments lors de la création d'un outil québécois.

Une fois l'analyse comparative produite, nous avons entrepris la préparation de notre dernier bien livrable.

PRÉPARATION DU RAPPORT AU MANDATAIRE

Au cours de nos travaux, il nous est apparu que le rapport de stage, tel que prévu par l'ÉNAP, serait peu utile au mandataire, car il s'attarde surtout aux processus de recherche et d'intervention plutôt qu'aux biens livrables.

Le mandataire nécessitant plutôt un résumé des travaux effectués, possiblement avec des recommandations, et qu'il aurait été difficile de produire un rapport de stage répondant à la fois à ces besoins et aux conditions de l'ÉNAP, nous avons décidé de produire, pour le mandataire, un rapport distinct.

Ce rapport comportait deux parties. D'abord, une section faisant état des travaux effectués et des biens livrables produits. Ensuite, une section « conclusions et recommandations » comportant elle-même quatre sous-sections, et visant à répondre à certains besoins spécifiques exprimés par le mandataire :

- *Quelques observations sur le développement durable en Europe*
- *Résultats de l'analyse comparative*
- *Évaluation sur le terrain de l'utilité des outils de la Suisse et de la Commission européenne*
- *Quelques remarques et recommandations en vue de l'utilisation éventuelle d'un « outil de prise en compte du développement durable » au Québec.*

CLÔTURE DU STAGE

La clôture du stage s'est déroulée comme prévue.

Après avoir terminé la préparation des biens livrables, nous avons présenté oralement les résultats de notre stage. Cette présentation orale avec diapositives « PowerPoint » eu lieu le 21 Août devant tous les employés du BCDD, ainsi que notre professeur responsable, monsieur Vincent Fauque. Initialement prévue pour une heure, elle dû être rallongée d'une heure par notre responsable de formation pratique afin que nous puissions répondre à toutes les questions du centre. Notre présentation finale dura donc, au total, 120 minutes.

Les trois derniers jours furent consacrés à l'achèvement des biens livrables. Par souci pour l'environnement, un sujet cher au mandataire, nous avons choisi un support numérique plutôt que papier pour la livraison des biens livrables. Nous avons produit un CD-ROM en trois copies (une copie pour le directeur du BCDD, et une pour chacun des responsables de formation pratique). Nous avons également préparé deux documents d'accompagnement :

- Une liste des documents produits (voir annexe 1)
- Une représentation de la structure du CD-ROM (voir annexe 2)

COMMENTAIRES SUR LE DÉROULEMENT ET LES RÉSULTATS DU STAGE

À la lumière des travaux effectués, nous estimons avoir bien rempli le mandat qui nous a été confié au début de notre stage. Nous avons :

- fait un survol de 33 États et 6 organisations, dont la plupart sont européens;
- localisé cinq *outils de prise en compte du développement durable dans l'élaboration de projets politiques*, que nous avons synthétisés et catalogués à l'aide d'une fiche standard préalablement élaborée;
- trouvé et synthétisé un exemple d'application de l'outil de la Suisse, et produit un document distinct contenant les enseignements tirés des premières applications de cet outil;
- localisé le rapport d'une évaluation de l'outil de la Commission européenne effectuée par une firme privée.
- préparé une analyse comparant trois des cinq outils localisés, ainsi qu'un rapport final distinct à l'intention du mandataire.

Nous avons donc respecté les engagements minimaux, réalisé des travaux facultatifs, et même produit des documents supplémentaires pour le mandataire, ce qui à notre avis a constitué une valeur ajoutée pour celui-ci.

Sur un plan plus personnel, nous estimons avoir réussi notre intégration au sein de l'unité administrative qui nous a accueillie. Nous nous sommes lié d'amitié avec la plupart des employés, et cherché à favoriser le maintien d'un climat de travail positif en

ajoutant un peu d'humour au quotidien. En outre, nous avons témoigné du plus grand professionnalisme lors de l'exécution de nos tâches, et tenté, autant que faire se peut, de contribuer au rayonnement de l'ÉNAP afin que le mandataire ait le goût de la donner la chance à d'autres étudiants provenant de notre institution.

Par ailleurs, mentionnons que nous avons dû composer avec une situation particulière, celui de l'absence de notre responsable de formation pratique pendant 7 des 16 semaines. En effet, celui-ci a dû prendre un congé de maladie prolongé du début juillet jusqu'au 14 Août. Deux autres employés, Martin Vachon et Naomi Verdon, ont suppléé à monsieur Denoual durant son absence, avec toutes les difficultés que cela implique. Nous estimons que cela témoigne de notre autonomie et de notre capacité d'adaptation lors de situations imprévues sur le terrain.

Fait notable, le mandataire nous a indiqué son intention, à la fin du stage, de possiblement transmettre certains de nos travaux à d'autres ministères, notamment nos fiches et notre analyse comparative. Selon nous, cela constitue une preuve supplémentaire de la réussite du stage.

Ainsi, c'est sans hésitation que nous affirmons que notre stage a été un franc succès.

CONCLUSION

Notre stage au Bureau de coordination du développement durable nous a donné la possibilité, à la session été 2007, d'acquérir de l'expérience de terrain et de vérifier la validité de certaines hypothèses.

Comme nous l'avons démontré dans ce rapport, nous avons su mettre en pratique les connaissances théoriques acquises tout au long de notre formation à l'ÉNAP. Nous avons effectué, avec succès, une recherche-intervention auprès d'un mandataire approuvé. Nous avons identifié les besoins du mandataire, planifié notre intervention, construit des outils appropriés, utilisé ces outils au cours de notre travail, et livré les biens promis au mandataire. Nous avons même dépassé les attentes de celui-ci en livrant des biens supplémentaires à valeur ajoutée.

Par ailleurs, nous avons effectué notre travail en étroite collaboration avec le mandataire afin que les biens livrables soient d'une qualité supérieure. Nous avons maintenu un climat d'ouverture et de communication avec celui-ci, et fait approuver nos travaux à chaque étape, corrigeant le tir lorsque nécessaire.

En outre, nous avons démontré notre capacité à nous adapter et à improviser lors d'une situation imprévue.

Sur le plan des idées, notre hypothèse de départ s'est révélée vraie. En effet, la consultation des sites Web officiels de 33 pays et 6 organisations internationales nous a

permet de constater qu'en ce qui concerne l'Europe, les gouvernements agissent très lentement et avec prudence au niveau de la prise en compte du développement durable. Tous les pays et organisations étudiés proclament leur reconnaissance de l'importance de rendre « durables » les actions gouvernementales et le développement économique. Beaucoup de « stratégies nationales » et de « plans à long terme » ont été élaborées et rendus publics. Beaucoup d' « indicateurs de développement durable » ont commencé à être utilisés. Cependant, au-delà des bons sentiments et des mesures symboliques, peut-on affirmer que les pays sont vraiment engagés sur la voie du développement durable? Nous nous permettons d'en douter.

Malheureusement, pour le moment, peu de mesures vraiment contraignantes semblent avoir été prises. Et sans de telles mesures, le développement durable risque de rester au second plan. À ce niveau, nous croyons que la Commission européenne, la Suisse, la Belgique, le Royaume-Uni et les Pays-Bas sont à l'avant-garde. En effet, ces derniers sont les seuls à avoir élaboré des « outils de prise en compte du développement durable ». Mentionnons, en outre, que seuls les outils de la Commission, de la Suisse et de la Belgique nous apparaissent comme d'une qualité supérieure, ce qui rend ces outils très rares.

Au niveau des exemples d'application, les résultats obtenus sont variables : si la Commission européenne a déjà répertorié plus de 150 cas, la Suisse n'en a que trois et la Belgique, aucun.

Ainsi, et les outils de prise en compte du développement durable, et les exemples d'application de ces outils, semblent être rares en Europe, exception faite de la Commission européenne.

Malgré cette rareté des outils concrets de prise en compte du développement durable, nous ne croyons pas que le développement durable n'est une mode passagère qui finira par disparaître. Comme nous l'avons déjà mentionné, c'est un concept relativement nouveau, mais son intégration à la gestion de l'État, même si elle comporte des risques et doit se faire prudemment, semble bien amorcée.

Sur la scène québécoise, nous croyons que la nouvelle *Loi sur le développement durable* aura d'importantes conséquences sur la manière dont l'État est administré. En effet, celle-ci rend obligatoire non seulement la prise en compte des *16 principes du développement durable*, mais également la reddition de compte quant aux mesures prises pour prendre en compte ces principes. Ainsi, toutes les unités de l'administration publique auront à faire des choix éclairés dans leur gestion à court, moyen et long terme, et auront donc besoin d'outils de « prise en compte du développement durable » pour être en mesure de respecter leurs nouvelles obligations.

On peut donc supposer qu'un outil québécois de « prise en compte du développement durable dans l'élaboration des projets politiques » sera éventuellement élaboré, et nous espérons que les futurs responsables de l'élaboration de cet outil québécois sauront tirer profit de l'expérience européenne.

BIBLIOGRAPHIE

DOCUMENTS OFFICIELS

- BELGIQUE, SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL DE PROGRAMMATION
DÉVELOPPEMENT DURABLE (SPPDD) [2004]. *EIDDD : manuel de screening* [en ligne], Bruxelles, SPPDD,
[http://www.sppdd.be/FR/documents et publications/test de durabilita eiddd](http://www.sppdd.be/FR/documents_et_publications/test_de_durabilita_eiddd)
(Page consultée le 13 septembre 2007).
- CONFÉDÉRATION SUISSE, CANTON DE VAUD, UNITÉ DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE [2006]. *Evaluation de POLFOR selon des critères de développement durable*, Lausanne, Canton de Vaud,
http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/developpement_durable/fichiers_pdf/06_08_21_rapp_polfor.pdf
(Page consultée le 13 septembre 2007).
- CONFÉDÉRATION SUISSE, OFFICE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE (OFAG)
[2005]. *Rapport agricole 2005 de l'Office fédéral de l'agriculture*, Berneck, RDV AG, <http://www.blw.admin.ch/dokumentation/00018/00103/index.html?lang=fr>
(Page consultée le 13 septembre 2007).
- CONFÉDÉRATION SUISSE, OFFICE FÉDÉRAL DU DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL (ARE), DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE
L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'ÉNERGIE ET DE LA
COMMUNICATION (DETEC) [2004]. *Évaluation de durabilité : Guide succinct*
[en ligne], Zurich, ARE,
<http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/00270/index.html?lang=fr>
(Page consultée le 13 septembre 2007).
- [2004]. *Évaluation de durabilité : conception générale et bases
Méthodologiques* [en ligne], Zurich, ARE,
<http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/00270/index.html?lang=fr>
(Page consultée le 13 septembre 2007).
- [2006]. *Évaluation de la durabilité du plan sectoriel des transports, partie
programme – Rapport Final* [en ligne], Zurich, ARE,
<http://www.are.admin.ch/themen/raumplanung/00240/01406/index.html?lang=fr>
(Page consultée le 13 septembre 2007).
- [2006]. *Évaluation de la durabilité du plan sectoriel des transports, partie
programme – Rapport explicatif* [en ligne], Zurich, ARE,
<http://www.are.admin.ch/themen/raumplanung/00240/01406/index.html?lang=fr>
(Page consultée le 13 septembre 2007).

UNION EUROPÉENNE, COMMISSION EUROPÉENNE [2002]. *Communication from the Commission on impact assessment* [en ligne], Bruxelles, Commission européenne, http://ec.europa.eu/governance/impact/key_en.htm (Page consultée le 13 septembre 2007).

UNION EUROPÉENNE, COMMISSION EUROPÉENNE [2005]. *Lignes directrices concernant l'analyse d'impact* [en ligne], Bruxelles, Commission européenne. http://ec.europa.eu/governance/impact/key_en.htm (Page consultée le 13 septembre 2007).

UNION EUROPÉENNE, SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMISSION EUROPÉENNE [2007] *Evaluation of the Commission's Impact Assessment System – Final Report* [en ligne], Bruxelles, The Evaluation Partnership Limited. http://ec.europa.eu/governance/impact/key_en.htm (Page consultée le 13 septembre 2007).

WACHTER, Daniel [2005]. *Présentation à la 1ère Conférence EASY-ECO 2005-2007, Manchester (Royaume-Uni)*, 15 – 17 Juin 2005, Suisse (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication), inédit.

PÉRIODIQUES

CONFÉDÉRATION SUISSE, OFFICE FÉDÉRAL DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (ARE), DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'ÉNERGIE ET DE LA COMMUNICATION (DETEC) [2005] *Forum du développement territorial – Bulletin d'information*, Volume 3 - 2005, Zurich, ARE.

TEXTES LÉGISLATIFS (EN LIGNE)

QUÉBEC (2006), MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. *Loi sur le développement durable* [en ligne], <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2006C3F.PDF>

SITES WEB

SITES OFFICIELS DE PAYS

ALLEMAGNE (Page consultée le 13 septembre 2007), *The Federal Environment Agency*, <http://www.umweltbundesamt.de/index-e.htm>

ALLEMAGNE (Page consultée le 13 septembre 2007), *German Council for Sustainable*

Development, <http://www.nachhaltigkeitsrat.de/english.html>

ALLEMAGNE (Page consultée le 13 septembre 2007), *The Federal Environment Ministry*, <http://www.bmu.de/english/aktuell/4152.php>

AUSTRALIE (Page consultée le 13 septembre 2007), *Ecologically Sustainable Development home page*, <http://www.environment.gov.au/esd/index.html>

AUTRICHE, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT (LEBENS MINISTERIUM) (Page consultée le 13 septembre 2007), « Politique environnementale durable » dans *Environnement*, <http://umwelt.lebensministerium.at/article/archive/7783>

BELGIQUE (Page consultée le 13 septembre 2007), *Service public fédéral de programmation Développement durable*, http://www.sppdd.be/da_veloppement_durable_1166365496

DANEMARK (Page consultée le 13 septembre 2007), *Danish Environmental Protection Agency*, <http://glwww.mst.dk/homepage/>

DANEMARK (Page consultée le 13 septembre 2007), *Official website of Denmark*, <http://www.denmark.dk/en>

ESTONIE (Page consultée le 13 septembre 2007), *Estonian National Strategy on Sustainable Development*, <http://www.envir.ee/166310>

FINLANDE, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT (Page consultée le 13 septembre 2007), *Sustainable Development in Finland* <http://www.environment.fi/default.asp?node=4270&lan=en>

FRANCE (Page consultée le 13 septembre 2007), « Développement durable » dans *Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables*, <http://www.environnement.gouv.fr/-Developpement-durable-.html>

IRLANDE (Page consultée le 13 septembre 2007), *Comhar*, <http://www.comhar-nsdp.ie/>

IRLANDE (Page consultée le 13 septembre 2007), « Sustainable development » dans *Department of the Environment, Heritage & Local Government* <http://www.environ.ie/en/Environment/SustainableDevelopment/>

LITUANIE (Page consultée le 13 septembre 2007), « Sustainable development » dans *Ministry of Environment of the Republic of Lithuania*, <http://www.am.lt/VI/en/VI/index.php#r/140>

- LUXEMBOURG (Page consultée le 13 septembre 2007), *Site du gouvernement du Luxembourg*, <http://www.gouvernement.lu/>
- PAYS-BAS (Page consultée le 13 septembre 2007), *VROM - The Ministry of VROM*, <http://international.vrom.nl/pagina.html?id=7318>
- POLOGNE (Page consultée le 13 septembre 2007), *Institute of Environmental Protection*, <http://www.ios.edu.pl/eng/index.html>
- POLOGNE (Page consultée le 13 septembre 2007), « Press releases » dans *Ministry of Environment*, http://www.mos.gov.pl/mos/news/press_releases/index.shtml
- ROYAUME-UNI (Page consultée le 13 septembre 2007), « Impact Assessment » dans *Cabinet office*, <http://www.cabinetoffice.gov.uk/regulation/ria/index.asp>
- ROYAUME-UNI (Page consultée le 13 septembre 2007), *UK Govt Sustainable Development – Home*, <http://www.sustainable-development.gov.uk/index.asp>
- SLOVAQUIE (Page consultée le 13 septembre 2007), *Sustainable Development in the Slovak Republic*, <http://www.tur.sk/index.stm?cat=5ed5460afc52a69ce1aa16a204115b39>
- SUISSE (Page consultée le 13 septembre 2007), « Développement durable » dans *Office fédéral du développement territorial ARE*, <http://www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/index.html?lang=fr>
- SUÈDE (Page consultée le 13 septembre 2007), « Sustainable Development » dans *Areas of responsibility*, <http://www.sweden.gov.se/sb/d/2164>

SITES OFFICIELS D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES

- BALTIC 21 (Page consultée le 13 septembre 2007), *An Agenda 21 for the Baltic Sea Region*, <http://www.baltic21.org/>
- EUROPEAN ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT ADVISORY COUNCILS (EEAC) [Page consultée le 13 septembre 2007], *Site de l'EEAC*, <http://www.eeac-net.org/>
- INSTITUTE FOR EUROPEAN ENVIRONMENTAL POLICY (Page consultée le 13 septembre 2007), *site officiel de l'IEEP*, <http://www.ieep.eu/index.php>
- INTERNATIONAL INSTITUTE FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT (Page consultée le 13 septembre 2007), *site officiel de l'IISD*, <http://www.iisd.org/>

NORDIC COUNCIL OF MINISTERS (Page consultée le 13 septembre 2007), *site officiel du Nordic Council of Ministers*,
http://www.norden.org/baeredygtig_udvikling/uk/index.asp?lang=

SUSNORDIC (Page consultée le 13 septembre 2007), *The SusNordic Gateway*,
<http://www.sum.uio.no/susnordic/index.html>

UNION EUROPÉENNE, (Page consultée le 13 septembre 2007), « Développement durable » dans *Europa*, http://ec.europa.eu/sustainable/welcome/index_fr.htm

UNION EUROPÉENNE, (Page consultée le 13 septembre 2007), “Impact Assessment “ dans *Europa*, http://ec.europa.eu/governance/impact/index_en.htm

UNION EUROPÉENNE, (Page consultée le 13 septembre 2007), *Governance in the European Union*, http://ec.europa.eu/governance/index_en.htm

ANNEXE 1 : LISTE DES DOCUMENTS PRODUITS

RAPPORTS

- Rapport final au mandataire, 24 pages, *Rapport_final_mandataire_stage_JB.doc*
- Compte-rendu du travail effectué et des résultats obtenus, 47 diapositives, *Présentation_Finale.ppt*.

DOCUMENTS D'ANALYSE

- Analyse comparative des outils de la Commission européenne, de la Suisse et de la Belgique, 20 pages, *Analyse_comparative_outils_Final.doc*.

DOCUMENTS DE SYNTHÈSE

- Synthèse du rapport d'évaluation de l'outil « Analyse d'Impact » de la Commission européenne préparée par The Evaluation Partnership Limited, 22 pages, *Synthèse_Evaluation_Ext_AI.doc*.
- Enseignements à tirer des premières utilisations de la méthode d'Évaluation de la Durabilité (EDD) de la Suisse, 5 pages, *Synthese_Enseignements_EDD.doc*.
- Synthèse de l'évaluation de durabilité (EDD) du « Plan Sectoriel des Transports » de la Suisse, 9 pages, *Synthèse_Suisse_Plan_Transports.doc*.

FICHES

- Évaluation d'Incidence des Décisions sur le Développement Durable (EIDDD), 3 pages, *Fiche_Belgique_EIDDD.doc*.
- Matrice de décision, 3 pages, *Fiche_Pays-Bas_Matrice.doc*.
- Regulatory Impact Assessment, 3 pages, *Fiche_UK_RIA.doc*.
- Évaluation De Durabilité (EDD), 6 pages, *Fiche_Suisse_EDD.doc*.
- Évaluation intégrée d'impact (version 2005), 8 pages, *Fiche_UE_AI(2005).doc*.
- Évaluation intégrée d'impact (version 2002), 4 pages, *Fiche_UE_AI(2002).doc*.

MODÈLES

- Modèle de fiche synthèse format Word, 3 pages, *Modele_Fiche_OPCDD_JB.doc*.

- Prototype de catalogue d'outils (en format Excel), 1 classeur,
Prototype_Catalogue_JB.xls.

DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- La gouvernance : institutions et pistes de recherche, 14 pages,
Synthèse_Gouvernance.doc.
- Pistes de recherche sur le développement durable hors Québec, 27 pages,
Synthèse_Recherche_pays.doc.
- Journal de bord de Jonathan Barrette, candidat au MAP, ENAP-Montréal, 14 pages,
Journaldebord_stageJBarrette.doc.
- Liste de liens Web utiles, notamment pour les pays et organisations étudiés, 5 pages,
Favoris_Internet_JB.doc.
- *Dossier* de documents supplémentaires : un ensemble de documents pouvant être intéressants pour des recherches futures.

Jonathan Barrette
Stagiaire au Bureau de coordination de développement durable, MDDEP
Été 2007

ANNEXE 2 : STRUCTURE DU CD-ROM

Les puces (●) indiquent le premier niveau de l'arbre, les puces (○) indiquent le deuxième niveau, et ainsi de suite.

Les éléments en *italiques* indiquent les documents originaux produits au cours du stage.

Jonathan Barrette

Stagiaire au Bureau de coordination de développement durable, MDDEP

Été 2007

- *Lisezmoi.doc*
- *Liste des documents produits.doc*
- *Rapport_final_mandataire_stage_JB.doc*
- **Dossier « Catalogue des outils »**
 - *Analyse_comparative_outils_Final.doc*
 - *Modele_Fiche OPCDD_JB.doc*
 - *Prototype_Catalogue_JB.xls*
 - Dossier « Belgique »
 - *Fiche_Belgique_EIDDD.doc*
 - Dossier « Documents de référence »
 - *Annexe_Formulaire_C.pdf*
 - *Formulaire_A.pdf*
 - *Formulaire_B.pdf*
 - *Formulaire_C.pdf*
 - *Manuel_screening.pdf*
 - Dossier « Pays-Bas »
 - *Fiche_Pays-Bas_Matrice.doc*
 - Dossier « Documents de référence »
 - *SDAPPR2004.pdf*
 - *Strategy.pdf*
 - Dossier « Royaume-Uni »
 - *Fiche_UK_RIA.doc*
 - Dossier « Documents de référence »
 - *Evaluation_of_RIA.pdf*
 - *ia_example.pdf*
 - *ia_template.doc*
 - *ia_template.pdf*
 - *ia_template_guidance.doc*
 - *ia_template_guidance.pdf*
 - *RIA_toolkit.doc*
 - *SecFut_complete.pdf*
 - Dossier « Suisse »
 - *Fiche_Suisse_EDD.doc*
 - *Synthese_Enseignements_EDD.doc*
 - Dossier « Documents de référence »
 - *EDD_Conception_Metho.pdf*
 - *EDD_guide_succinct.pdf*
 - *Guide des outils d'évaluation DD.pdf*

- Dossier « International Institute for Sustainable Development »
 - climate_foreign_policy.pdf
 - *Lisezmoi.doc*
 - measure_gov_structures.pdf
 - measure_nat_strategies_sd.pdf
- Dossier « Nordic Council »
 - *Lisezmoi.doc*
 - US2007407.pdf
- Dossier « OCDE »
 - annex_sustainable_development_strategies.pdf
 - *Lisezmoi.doc*
- Documents - Secteur privé
 - Dossier « AngloAmerican »
 - anglo_american_assessment_full_case_web.doc
 - *Lisezmoi.doc*
 - Optima Vol 52 No1 - Info sur le SEAT.pdf
 - SEAT Overview Low.pdf

ANNEXE 3 : LES 16 PRINCIPES PRÉVUS PAR LA LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Afin de mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans ses sphères d'intervention, l'Administration prend en compte dans le cadre de ses différentes actions l'ensemble des principes suivants :

a) «**santé et qualité de vie** » : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature ;

b) «**équité et solidarité sociales** » : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales ;

c) «**protection de l'environnement** » : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement ;

d) «**efficacité économique** » : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement ;

e) «**participation et engagement** » : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique ;

f) «**accès au savoir** » : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en oeuvre du développement durable ;

g) «**subsidiarité** » : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés ;

h) «**partenariat et coopération intergouvernementale** » : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci ;

i) «**prévention** » : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source ;

j) «**précaution** » : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement ;

k) «**protection du patrimoine culturel** » : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent ;

l) «**préservation de la biodiversité** » : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens ;

m) «**respect de la capacité de support des écosystèmes** » : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité ;

n) «**production et consommation responsables** » : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficiente, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources ;

o) «**pollueur payeur** » : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci ;

p) «**internalisation des coûts** » : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.